

quendi, & autres Constitutions de l'Empire, Nous voulons, sans délai, prendre une résolution sur les représentations que nous ferons ensemble, ou en particulier, les Electeurs, Princes, Etats & la Noblesse de l'Empire de la Confession d'Augsbourg, leur faire savoir tout de suite notre résolution, & la faire au plutôt effectuer, & ne permettre, en aucune maniere, qu'il soit procédé dans les causes de Religion, mais suivre uniquement en cela les susdites Loix fondamentales de l'Empire, & faire aussi terminer, conformément aux Loix de l'Empire, les griefs de Religion exposés jusqu'à présent & qui sont demeurés indécis. Nous promettons la même chose à ceux de la Religion Catholique-Romaine, & Nous nous obligeons ici envers les uns comme envers les autres.

2. Nous voulons, autant qu'il est en nous, protéger & augmenter l'Empire. Nous ne prétendons nous approprier aucunes des Successions & Héritages qui pourroient lui appartenir, ni les faire passer à Nous, à nos Héritiers & Successeurs, ou à quelque autre. Voulons observer la Bulle d'Or, avec l'extension à l'Electorat, en faveur de la Maison de Brunswick-Lunebourg, & la Paix publique de l'Empire, tant pour ce qui regarde la Religion, que pour les choses temporelles, telle qu'elle a été faite, reçue, résoluë & corrigée en la Diette d'Augsbourg, de l'an 1555. répétée & confirmée par les résultats suivans des Diettes de l'Empire, & particulièrement par le Traité de Paix de Munster & d'Osna-bruck. Observerons aussi l'Art. V. & l'Art. VIII. de Juribus Statuum, de même que l'Art. VII. Unanimi quoque &c. suivant la teneur duquel Nous garderons inviolablement tout ce qui a été conluë & arrêté, tant en faveur des Catholiques-Romains, que des Etats de la Confession d'Augsbourg ;